



**PAYS de
BÉARN**

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 064-200079051-20250228-D02_20250228-DE



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn
Séance du 28 février 2025**

Date de la convocation : 21 février 2025

Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Patrick BALDAN, Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Valérie DEJEAN, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Isabelle LAHORE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Michel OLIVÉ, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Bernard UTHURRY.

Délégués suppléants :

Jean-Louis BARBAN (a suppléé Jean-Paul CASAUBON), Kenny BERTONAZZI (a suppléé François BAYROU), Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Michel CAPERAN), Jean-Louis CALDERONI (a suppléé Monique SEMAVOINE), Gérard DUCOS (a suppléé Bertrand VERGEZ-PASCAL), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Marie-Claire NÉ), Béatrice JOUHANDEAUX (a suppléé Mohamed AMARA), Jean LACOSTE (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Jean-Philippe LANNES (a suppléé Eric SAUBATTE), Jean-Claude LARCO (a suppléé Carine SARRIQUET), Régis LAURAND (a suppléé Josy POUEYTO) Michel MINVIELLE (a suppléé Serge CASTAIGNAU)

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Michel BERNOS, Thierry CARRERE, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Nadia GRAMMONTIN, Arnaud JACOTTIN, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Philippe LALANNE, Yves LARROUTURE, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Marc OXIBAR, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Raymond VILLALBA.

Etaient absents :

Christelle BONNEMASON-CARRERE, Katty BROGNOLI, Emmanuel HANON, Francis LANSALOT-MATRAS, Didier LARRAZABAL, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Alain TREPEU

Secrétaire de séance : Victor DUDRET

N°2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Au printemps 2023, le conseil métropolitain adopté sa feuille de route 2023-2026. Approuvée par ses membres, celle-ci donne le périmètre d'intervention du Pays de Béarn au travers de délégation d'actions. Les orientations budgétaires ici dressées pour 2025 s'inscrivent en conséquence dans cette feuille de route validée en tenant compte de l'avancement de la mise en œuvre des actions et du contexte financier général.

A / BILAN 2024

Le plan d'actions du Pays de Béarn est structuré autour de trois axes de travail comme développé ci-après. Il est ainsi détaillé dans les paragraphes suivants les actions qui ont été réalisées en 2024.

Axe 1 - Promouvoir

1 - La promotion territoriale et la communication

- **Communication digitale**
 - Création de nouveaux contenus et évolution du site internet dans le cadre de la maintenance évolutive
 - Alimentation en continu de la photothèque partagée
 - Publications hebdomadaires sur les réseaux sociaux
- **Matériaux de communication**
 - Réalisation d'une troisième campagne photographique sur les thématiques : Programme Alimentaire Territorial et entreprises, industrie, innovation
 - Réalisation d'une campagne de prise de vue par drone
- **Outils de communication**
 - Travail sur les outils de marque « Béarn » en adéquation avec les résultats de l'AMO communication
 - Poursuite d'une stratégie d'alliance avec les acteurs du Béarn œuvrant pour la promotion du Béarn

2 - L'économie touristique et de montagne

- Travail avec l'ADT pour la mise à jour du récit de destination « Béarn Pyrénées »
- Suivi du marché de conception d'une signalétique touristique commune à l'échelle du Béarn pour la mise à disposition du dispositif d'outils complémentaires permettant de signaler le Béarn : travail sur le schéma s'implantation et la création des outils

3 - La valorisation de l'identité culturelle et du patrimoine

- Poursuite de la valorisation des actions linguistiques et culturelles publiques menées par les collectivités du Béarn
- Réalisation de 3 « Biarnés team-building » : CCVO, CCLB et CCNEB.
- Candidature en 2024 au programme INTERREG-SUDOE sur la question de la transmission et de la professionnalisation des acteurs œuvrant sur le patrimoine culturel immatériel
- Accompagnement en continu des Collectivités qui le souhaitent en matière de valorisation du patrimoine culturel immatériel

4 – Projet de valorisation du camp de Gurs

- Clôture du dialogue compétitif de programmation et de conception architecturales (délibération du 17 janvier 25)
- Travail exploratoire sur le véhicule juridique pouvant être utilisé pour l'exploitation du futur équipement (recrutement d'une AMO d'assistance juridique)
- Consolidation du plan de financement en investissement
- Préparation de la candidature POCTEFA

Axe 2 - Développer

5 - L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

- Animation du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Démarrage d'une action pilote sur le territoire d'Oloron pour analyser le sujet de la non-poursuite d'études après le Bac
- Suivi du partenariat multithématique avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UNITA, participation à des comités de master).

6 - L'attractivité économique

- Mise en place d'un partenariat avec les acteurs économiques du territoire autour de l'émergence d'une marque « Pays de Béarn » sur la base de l'étude « stratégie de communication »
- Contrat territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes (action à la carte des Communautés Pau Béarn Pyrénées, Lacq-Orthez, Nord-Est Béarn, Haut-Béarn, Luys en Béarn, Béarn des Gaves, Vallée d'Ossau)

7 - Le plan alimentaire territorial

Animation du plan alimentaire territorial :

Mise en place des différents groupes de travail et de la gouvernance.

- Axe 1 : Foncier-installation
 - Mise en place d'un groupe foncier-transmission-installation
 - Préparation de l'étude concernant les dynamiques foncières du Béarn (étude prospective)
- Axe 2 : Transformation-Distribution-Circuits courts
 - Mise en place du groupe de travail
 - Lancement d'une enquête sur les habitudes alimentaires des béarnais
- Axe 3 : Accessibilité à une alimentation saine et durable
 - Mise en place du groupe de travail
 - Soutenir les actions en faveur de la restauration collective de proximité et de qualité (en lien avec CD 64 et ADM64)
 - Accompagnement de Mangez Béarnais !
 - Rencontre des acteurs la précarité alimentaire et de la santé sur le territoire
- Axe 4 : Valorisation du patrimoine culinaire béarnais
 - Création d'outils de communication et de promotion des productions locales et de la gastronomie béarnaise
 - Projet de valorisation du patrimoine culinaire béarnais en direction du public scolaire (action croisée du programme de valorisation de l'identité culturelle béarnaise et du plan alimentaire territorial du Pays de Béarn) ;
 - Mobilisation du groupe de travail

8 - La filière bois

A la suite de plusieurs rencontres organisées par le conseil de développement, un panorama de la forêt en Béarn a été élaboré par la COFOR. Il a pu être présenté aux techniciens des EPCI. Sur cette base, une rencontre est prévue avec les élus référents de chaque EPCI sur la question afin de juger de la volonté de travailler le sujet de façon commune.

9 - Les programmes européens

- Installation des nouvelles gouvernances du Groupes d'action locale du Grand Pau
- Gestion des programmes Groupes d'actions locales (GAL) AL-Leader Grand Pau et Lacq-Orthez/Béarn des Gaves Béarn, génération 2023-2027 :
 - Accompagnement des porteurs de projets ; gestion des premières demandes de paiement
 - Organisation et animation des réunions du GAL

Axe 3 - Anticiper

10 - Les transitions écologique et énergétique

- Prospectiv'Eau : Réalisation de la phase 1 d'état des lieux
- Mise en œuvre du projet GESTEAUr retenu lors de la première programmation SUDOE.
- La Nuit sous un autre Jour : Finalisation de la communication des résultats, réflexion lancée sur la mise en tourisme du ciel étoilé en lien avec la montagne béarnaise

11 - Prospective et aménagement du territoire

- Poursuite et fin de la démarche « habiter le Béarn » en partenariat avec l'école d'architecture de Bordeaux

12 - Mobilités et accessibilité du territoire

- Poursuite de l'appui aux COM, organisation d'un Comité Technique partenarial sur la définition de la stratégie départementale en matière d'aires de covoiturage

Axe transversal

13 – Accompagnement du conseil de développement dans ces actions

- Installation des nouveaux membres du conseil de développement
- Association du CODEV au travail sur les outils de communication Béarn
- Travail sur les actions du conseil de développement d'ici fin 2026

B / PERSPECTIVES 2025

I – CONTEXTE

Les actions du Pays de Béarn prévues pour 2025 se basent sur la feuille de route 23-26 ; feuille de route qui donne le cadre des délégations d'actions confiées au Pays du Béarn. Chaque année, ce cadre nécessite d'être revu à l'aune de différents paramètres :

- Avancement des actions et impact sur le plan de charge de l'équipe : la conclusion du dialogue compétitif va faire rentrer le projet de valorisation de l'ancien camp de Gurs dans une nouvelle phase. La chargée de mission sera plus fortement mobilisée sur ce projet pour aller à la rencontre des potentiels partenaires, suivre le démarrage de la MOE, recruter et suivre la mission muséographique. Autant de temps qui ne pourra pas être consacré à la promotion du territoire et à la promotion touristique. Même attention est portée à l'équipe intervenant sur l'axe « anticiper » ; leur implication sur la révision du SCOT du Grand Pau limitera les actions envisagées sous cet axe ;
- Subventions obtenues : 2025 voit la fin d'un cycle de subvention important avec le CPER. Les subventions couvraient près de 70% du coût de l'ingénierie et 60% du coût des prestataires extérieurs. En attendant le résultat d'autres dossiers déposés (Sudoe, Poctefa...), il convient de s'en tenir aux recettes notifiées.
- Maintien de la contribution socle globale 2025 au niveau de 2024 : les actions se doivent d'être dimensionnées en fonction de ce niveau de contribution ; des priorités sont donc à établir.

La prise en compte de ces paramètres permet de définir les actions à mener (poursuite d'actions engagées ou priorisées) et celles qui pourront être déclenchées en fonction des notifications de subventions obtenues au cours de l'année.

II – ACTIONS

II.1 - Actions engagées et priorisées

Axe 1 - Promouvoir

1 - La promotion territoriale et la communication

Sur ce volet, il est prévu de finaliser les actions lancées en 2024. Une communication digitale a minima sur les réseaux sociaux sera menée en 2025 ainsi qu'une campagne photographique. La stratégie d'alliance avec les acteurs du territoire se limitera à la fourniture des outils de marque « Béarn » développés et attendus pour septembre 2025.

- **Communication digitale**

- Création de nouveaux contenus et évolution du site internet dans le cadre de la maintenance évolutive
- Alimentation en continu de la photothèque partagée
- Publications hebdomadaires sur les réseaux sociaux

- **Matériaux de communication**

- Réalisation d'une nouvelle campagne photographique en lien avec les actions du Pays de Béarn
- Finalisation d'une campagne de prise de vues par drone
- Finalisation d'un clip promotionnel en collaboration avec « Du Béarn aux Grandes Ecoles »

- **Outils de communication**

- Finalisation des outils de marque « Béarn » en lien avec les résultats de l'AMO communication
- Poursuite d'une stratégie d'alliance avec les acteurs du Béarn œuvrant pour la promotion du Béarn

2 - L'économie touristique et de montagne

Sur ce volet, les actions se focaliseront sur le suivi du marché de conception d'une signalétique touristique commune à l'échelle du Béarn pour la mise à disposition du dispositif d'outils complémentaires permettant de signaler le Béarn avec la finalisation des outils et élaboration du catalogue d'outils. Les outils de communication « Béarn » seront également mis à disposition des acteurs intéressés.

3 - La valorisation de l'identité culturelle et du patrimoine

Sur ce volet, les actions viseront à finaliser la mise en œuvre du programme de développement et de valorisation de l'identité culturelle béarnaise approuvé en 2022.

- Réalisation des 5 derniers « Biarnés team-building » : CCLO, CAPBP, CCHB et CCPN.
- En attente du résultat sur le projet relatif à la transmission et à la professionnalisation des acteurs œuvrant sur le patrimoine culturel immatériel
- Poursuite de la valorisation des actions linguistiques et culturelles publiques menées par les collectivités du Béarn
- Accompagnement en continu des Collectivités qui le souhaitent en matière de valorisation du patrimoine culturel immatériel

4 – Projet de valorisation du camp de Gurs

Une fois l'intérêt métropolitain déclaré sur la poursuite des études préalables, le Pays de Béarn engagera les premières missions de MOE ainsi que la première phase de la mission muséographique. En parallèle, un travail de formalisation des partenariats devra être mené ce début d'année pour consolider le modèle économique du futur établissement. La mission d'AMO financière et juridique permettra aussi de définir la future structure exploitant le site et finaliser le plan de financement de l'investissement.

Axe 2 - Développer

5 - L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Sur ce volet, il est prévu de réunir le conseil local de l'enseignement supérieur afin de partager l'avancement des différents projets Enseignement Supérieur sur le territoire. Le travail mené sur le territoire d'Oloron visant à analyser le sujet de la non-poursuite d'études après le Bac sera poursuivi. Une collaboration avec la Région sera recherchée pour mettre en valeur l'offre de formation supérieure existante sur le territoire.

6 - L'attractivité économique

Sur ce volet, il est prévu de partager les outils de communication « Béarn » aux acteurs économiques intéressés ; cela dans la logique d'alliance développée par le Pays de Béarn depuis octobre 2021. Le Pays de Béarn participera pour le compte de la CAPBP, CCLO, CCNEB, CCLB, CCHB, CCBG et CCVO au programme Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

7 - Le plan alimentaire territorial

Sur ce volet, 2025 verra la concrétisation des actions initiées en 2024. Parmi les plus importantes, il peut être mentionné la réalisation de l'étude sur les dynamiques foncières sous l'axe n°1 ainsi que la création d'une mallette pédagogique sur l'alimentation et le patrimoine culinaire béarnais (« lo topin ») avec le test de cette mallette dans 10 établissements du Béarn. Considéré comme un levier de développement des circuits-courts, la restauration collective sera également concernée par les actions du PAT en lien avec le CD64.

8 - La filière bois

Une réunion a pu se tenir avec les élus des EPCI référents sur cette question. Une volonté de travailler ensemble le sujet a été exprimée en s'emparant de problématiques concrètes. Des premières animations pourront être lancées avec l'appui de la COFOR et des techniciens des EPCI ; le Pays de Béarn ne pouvant dédier de moyens sur ce sujet.

9 - Les programmes européens LEADER

Action à la carte (Grand Pau, Lacq-Orthez Béarn des Gaves), les deux GAL sont maintenant installés. L'équipe d'animation et de gestion est à la manœuvre pour accompagner les porteurs de projets et organiser les différentes instances.

Axe 3 - Anticiper

Il est rappelé que les agents du Pays de Béarn impliqués dans la mise en œuvre des actions de cet axe sont principalement impliquées dans la révision du SCOT du Grand Pau. Les actions envisagées pour 2025 tiennent compte de cela.

10 - Les transitions écologique et énergétique

Sur ce volet, il est prévu de finaliser l'étude Prospectiv'Eau cette année et de poursuivre la mise en œuvre du projet Gest'EAU financé par le programme Sudoe.

En parallèle, une candidature POCTEFA sera déposée sur le sujet « La Nuit Sous un Autre Jour » qui permettrait, si le Pays de Béarn est retenu, de poursuivre en 2026 le travail initié lors de la première phase du programme. Enfin le Plan Solidarité Crise sera signé.

12 - Mobilités et accessibilité du territoire

Sur ce volet, il est prévu de poursuivre l'appui aux COM. La signature du COM du Grand Pau verra la mise en place d'une instance de dialogue ferroviaire pour améliorer la desserte du Béarn. Cette instance politique, conduite annuellement par la Région Nouvelle-Aquitaine, associera l'ensemble des EPCI béarnais et les acteurs clés du ferroviaire (Etat et entités SNCF) pour échanger sur l'état des infrastructures et la planification des travaux à réaliser. L'équipe se chargera de participer à l'organisation de cette instance avec les autres acteurs.

II.2 - Actions à déployer selon les marges de manœuvre dégagées (subventions...)

Les dispositifs suivants pourraient être mobilisés pour compléter les actions à mener en 2025 :

- Programmes européens Sudoe et Poctefa
- Fonds européens territorialisés (coopération Intergal)
- FNADT et autres dispositifs de l'Etat

La mobilisation de ces financements pourrait permettre de compléter le plan d'actions 2025 avec les actions suivantes :

Axe 1 - Promouvoir

1 - La promotion territoriale et la communication

Si les actions de base seront maintenues pour 2025, la question du déploiement des outils de communication et l'accompagnement des acteurs économiques, touristiques et culturels à leur utilisation reste posée. Ce déploiement sera fonction de l'animation mise en œuvre pour faire connaître ces outils et accompagner les acteurs dans leur utilisation.

Le FNADT et la coopération Intergal pourraient être appelés.

3 - La valorisation de l'identité culturelle et du patrimoine

Toujours dans l'optique de considérer le patrimoine culturel immatériel comme un levier de développement, un projet a été travaillé afin de favoriser la transmission et la professionnalisation des acteurs œuvrant sur le patrimoine culturel immatériel.

Le programme Sudoe et la coopération Intergal pourraient être appelés.

Axe 2 - Développer

7 - Le plan alimentaire territorial

Si le PAT est soutenu par l'Etat, la Région et la ceinture verte, des financements complémentaires pourraient être obtenus pour certaines actions qui seront définies à l'issue des études lancées.

Un autre sujet concerne le projet de mallette pédagogique. De nombreux acteurs ont exprimé leur intérêt pour son utilisation après la phase de test. Se posera la question d'éditer d'autres exemplaires pour permettre de répondre à la demande.

La coopération Intergal pourrait être appelée.

Axe 3 - Anticiper

11 - Prospective et Aménagement du territoire

Sous ce volet, le programme « Habiter le Béarn » avait été mené. Les suites à donner sont en train d'être explorées. La coopération Intergal pourrait être appelée.

Axe transversal

13 – Accompagnement du conseil de développement dans ces actions

Pour fonctionner, le conseil de développement a besoin d'un minimum de moyens tant en animation qu'en production. Le plan de charge des agents du Pays de Béarn ne permet pas de dégager suffisamment de temps en interne pour assurer cette animation. Un accompagnement externe serait nécessaire afin que le conseil de développement puisse fonctionner correctement. La coopération Intergal pourrait être appelée.

C / COUT DE FONCTIONNEMENT EN 2025

I – DEPENSES

Frais de personnel

Par la mutualisation des moyens des intercommunalités membres du pôle métropolitain, l'équipe du Pays de Béarn :

- Met en œuvre les actions déléguées par l'ensemble de ses membres ;
- Assume les fonctions de management, de gestion administrative et financière liées au Pays de Béarn ;
- Met en œuvre les actions relevant du schéma de cohérence territoriale du Grand Pau porté par le syndicat mixte du Grand Pau ;
- Anime les actions du Conseil de développement ;
- « A la carte », met en œuvre ou participe aux activités relevant ;
 - des deux groupes d'actions locale du Grand Pau et de Lacq-Orthez/Béarn des Gaves ;
 - du dispositif Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

En 2025, le total des frais salariaux s'élèverait à 616 k€ environ dont,

- « à la carte » 143 k€ pour l'animation et la gestion des deux Groupes d'Action Locale ;
- 133 k€ pour la mise en œuvre du SCOT du Grand Pau ;
- 340 k€ pour les actions collectives à l'échelle du Pays de Béarn.

Frais de structure

Pour 2025, les frais de structure sont estimés à hauteur de 110 k€. Ils comprennent les charges de gestion courante telles que le loyer, les charges locatives, les assurances, les fournitures, les frais de déplacements des agents, les frais liés au véhicule de service, les frais de communication, de formation, de publication et de documentation notamment ainsi que la dotation aux amortissements et une provision pour charges exceptionnelles. Ces frais pourront être réévalués à l'aune des frais liés à une possible ligne de trésorerie pour 2025 et au renouvellement de la location du véhicule de service en milieu d'année.

Prestations externalisées

Pour la mise en œuvre du programme d'actions développé au point B/, l'équipe permanente du Pays de Béarn aurait vocation à s'appuyer sur des expertises externes et à bâtir des partenariats avec les outils d'ingénierie territoriale existants.

Ces prestations et partenariats projetés sont les suivants :

Promouvoir et accueillir

- Etude sur la stratégie de communication du Pays de Béarn et mise en œuvre des recommandations ;
- Mise en œuvre du plan de communication et de promotion territoriale ;
- Programme de valorisation du patrimoine culturel immatériel ;
- Etude signalétique touristique ;
- AMO juridique pour la création de la structure
- Accompagnement des candidatures INTERREG (Gurs, La nuit sous un autre jour, Identité culturelle).

Développer et attirer

- Mise en œuvre du plan alimentaire territorial dont :
 - L'étude sur les dynamiques foncières ;
 - La création de la mallette pédagogique ;
 - Les actions de communication
- Participation au dispositif Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

Anticiper et projeter

- Etude sur la ressource en eau potable « Prospectiv'eau » ;
- Mise en œuvre du programme européen Gest'Eaur

Ces prestations et partenariats sont évalués pour 2025 à 413 € k€.

II – RECETTES

En termes de recettes, le Pays de Béarn a pu s'assurer pour 2025 des contributions des partenaires suivantes :

- Ingénierie : 346 k€
 - Etat au titre du CPER (Identité, Promotion et Gurs) : 49 k€
 - Europe au titre du SUDOE : 12 k€
 - Europe au titre des GAL : 122 k€
 - Région Nouvelle-Aquitaine au titre du Projet Alimentaire Territorial et de l'animation et de la gestion des Groupes d'Actions Locales : 30 k€
 - Syndicat Mixte du Grand Pau au titre de l'ingénierie du SCoT du Grand Pau : 133 k€
- Actions externalisées : 317 k€
 - Etat au titre du CPER (identité et Promotion) : 51 k€
 - Etat au titre du CPER (Gurs) pour l'étude juridique sur la création de la structure : 12 k€
 - Europe au titre du SUDOE : 28 k€
 - Agence de l'eau, Département et structures gestionnaires d'un service Eau Potable au titre de l'étude Prospectiv'Eau : 164 k€
 - DRAAF, Région Nouvelle-Aquitaine et Ceinture Verte au titre du Programme Alimentaire Territorial : 62 k€

Les actions à la carte 2025 concernent uniquement le programme « Territoire d'Industrie » pour lequel la somme de 28 k€ serait appelée.

Il est à noter que les subventions obtenues représentent respectivement 56 % et 76% des frais de personnel et des actions externalisées. Le reste à charge est donc couvert par les contributions des membres (en fonction des actions retenues).

La vue d'ensemble du fonctionnement est présentée ci-après :

FONCTIONNEMENT	Ingénierie	616 500,00 €
	Actions externalisées	413 731,00 €
	dont virement à la section investissement	- €
	Coût de structure	110 000,00 €
		1 140 231,00 €

Financement ingénierie	616 500,00 €	
Subventions - ingénierie	346 321,29 €	56,2%
Contributions des membres - ingénierie	270 178,71 €	43,8%
Financement actions externalisées	413 731,00 €	
Subventions - actions externalisées	317 023,81 €	76,6%
Actions à la carte - TI	28 428,00 €	6,9%
Contributions des membres - Act externalisé	68 279,19 €	16,5%
Financement coût de structure	110 000,00 €	
		1 140 231,00 €

D / INVESTISSEMENT :

I – Le projet de valorisation du site de l'ancien camp de Gurs

La conclusion du dialogue compétitif en 2024 ouvre pour 2025 une nouvelle phase d'études préalables sur ce projet de valorisation du site de l'ancien camp de Gurs. Cette phase qui mènera jusqu'à la phase APD permettra d'avoir une idée précise du montant des travaux mi-2026. L'ouverture est envisagée début 2029.

A ce stade, le projet est évalué à 7 400 000 € TTC ; soit 6 166 666 € HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Frais divers	153 240,00 €	Etat	2 500 000,00 € 41%
Etudes	919 722,25 €	Région	1 500 000,00 € 24%
Travaux	3 595 999,45 €	Ministère des Armées	500 000,00 € 8%
Equipements	1 497 704,50 €	POCTEFA	433 333,33 € 7%
		Autofinancement	1 233 332,87 € 20%
TOTAL HT	6 166 666,20 €	TOTAL HT	6 166 666,20 € 100%

65 % des recettes ont déjà été inscrites par nos partenaires (2,5 M€ de l'Etat et 1,5 M€ de la part de la région Nouvelle-Aquitaine via le Contrat Plan Etat-Région). Fin 2024, le ministère des Armées a été sollicité au titre du soutien des projets de mémoire des conflits contemporains en fin 2024 (500 000 € sont espérés).

Le reliquat sur le volet « subventions publiques » (max 80% du HT) pourrait être atteint via les fonds Interreg POCTEFA ; le pays de Béarn étant en train de préparer une candidature pour fin avril.

Des financements privés pourront être recherchés pour diminuer la part de l'autofinancement.

II – Les investissements prévus pour 2025

Pour ce qui concerne l'année 2025, à la suite de la déclaration d'intérêt métropolitain de la réalisation de ces études par ses membres, le Pays de Béarn pourra mettre en œuvre les études suivantes :

- Maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase APD
- Muséographie jusqu'au préprogramme définitif
- Etudes techniques complémentaires nécessaire à la bonne réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre.

Cela représente pour 2025 une dépense estimée de 255 000 € : 115 000 € pour les frais de maîtrise d'œuvre, 80 000 € pour la muséographie et 60 000 € pour les études complémentaires.

Le financement de ces études s'appuiera sur la subvention sollicitée auprès du ministère des Armées. Subvention d'amorçage, il est prévu qu'elle vienne couvrir la totalité des dépenses prévues pour 2025.

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir se prononcer sur les orientations budgétaires exposées ci-dessus.

L'assemblée prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025

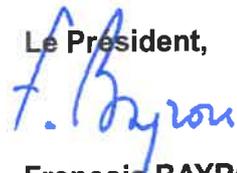
Suivent les Signatures
Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de Séance

Victor DUDRET



Le Président,



François BAYROU

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le



ID : 064-200079051-20250228-D02_20250228-DE